



AVIS DE COURSE
Régate Nationale OPEN TOUR
Yacht Club de Cavalaire
Grade 4 – Du 31/10/2024 au 02/11/2024

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones
- 1.3 - les règlements fédéraux
- 1.4 - les règles de classe O'pen Skiff
- 1.5 - En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.2 Les IC seront disponibles sur le groupe Whatsapp de la régata.

3 COMMUNICATION

- 3.1 Les informations seront affichées sur le tableau d'affichage officiel comme prévu par les prescriptions fédérales. Elles seront également diffusées sur le groupe Whatsapp, dont le QRCode sera communiqué avec les Instructions de Course. L'absence de publication sur le groupe Whatsapp ne peuvent donner lieu à une réclamation, demande de réparation ou demande de réouverture d'une instruction de la part des concurrents.
- 3.2 [DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la classe Open Skiff.
- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :
 - 4.2.1
 - a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :
 - la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
 - ou
 - la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur,
 - b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou pour les majeurs un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).
 - c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage
 - 4.2.2 Pour le bateau :
 - le certificat sur l'honneur d'être en conformité avec la classe
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
 - 4.3 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les

droits requis, à YCC83240@gmail.com.

4.4 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.5 Les coureurs devront attester de l'acquisition d'un timbre de classe, l'adhésion à l'association de classe est OBLIGATOIRE sur les épreuves de l'Open Tour.

Pour le timbre 2024, l'acquisition du timbre de classe se fera en ligne (paiement par carte bancaire) :

<https://www.helloasso.com/associations/france-open-skiff-class/adhesions/adhesion-a-france-open-skiff-class-timbre-de-classe-2023-2024>.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 24/10/2024	Droits après le 24/10/2024
<i>Open Skiff</i>	80€	110€

5.2 En cas de désistement, les coureurs ne seront remboursés qu'en cas de force majeure, après décision de l'autorité organisatrice qui pourra exiger un certificat médical et se réserve le droit de garder une partie pour les frais administratifs.

6 PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards ou des flammes que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

7 SÉRIES QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES

Sans Objet

8 PROGRAMME

Jeudi 31 Octobre 2024	De 09h00 à 11h00	Confirmations des Inscriptions au YCC
	11h00	Briefing des coachs sur la plage devant le YCC
	11h30	Briefing des coureurs sur la plage devant le YCC
	13h00	Courses à suivre
	17h00	Fermeture de ligne d'arrivée
Vendredi 01 Novembre 2024	09h30	Briefing des coachs sur la plage devant le YCC
	10h00	Briefing des coureurs sur la page devant le YCC
	11h00	Courses à suivre
	16h00	Fermeture de ligne d'arrivée
	18h30	Repas des Coureurs (le lieu sera défini ultérieurement)
Samedi 02 Novembre 2024	09h30	Briefing des coachs sur la plage devant le YCC
	10h00	Briefing des coureurs
	11h00	Courses à suivre
	14h00	Fermeture de ligne d'arrivée
	15h00	Remise des prix

Repas des coureurs du Vendredi :

- **Gratuit pour les Concurrents**

- **25€ par personne pour les accompagnateurs, RESERVATION OBLIGATOIRE sur la fiche d'inscription coureurs.**

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat [de jauge] [de rating] valide.

9.2 [DP] Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir de 10h30 le 31/10/2024.

9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

10 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

Sans Objet

11 LIEU

Le lieu de l'épreuve est la baie de Cavalaire. Voir annexe Zone de Course

12 LES PARCOURS

Les parcours seront définis dans les IC.

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour. Un jugement sur l'eau sera utilisé.

14 CLASSEMENT

14.1 1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.

14.2 La règle A5.3 s'applique.

15 BATEAUX ACCOMPAGNEURS

15.1 [DP] Les bateaux des accompagnateurs peuvent être tenus de s'identifier selon les consignes de l'autorité organisatrice.

15.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

17 PLACE AU PARKING A BATEAU

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le parc à bateaux.

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 **Utilisation des données personnelles des participants**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX

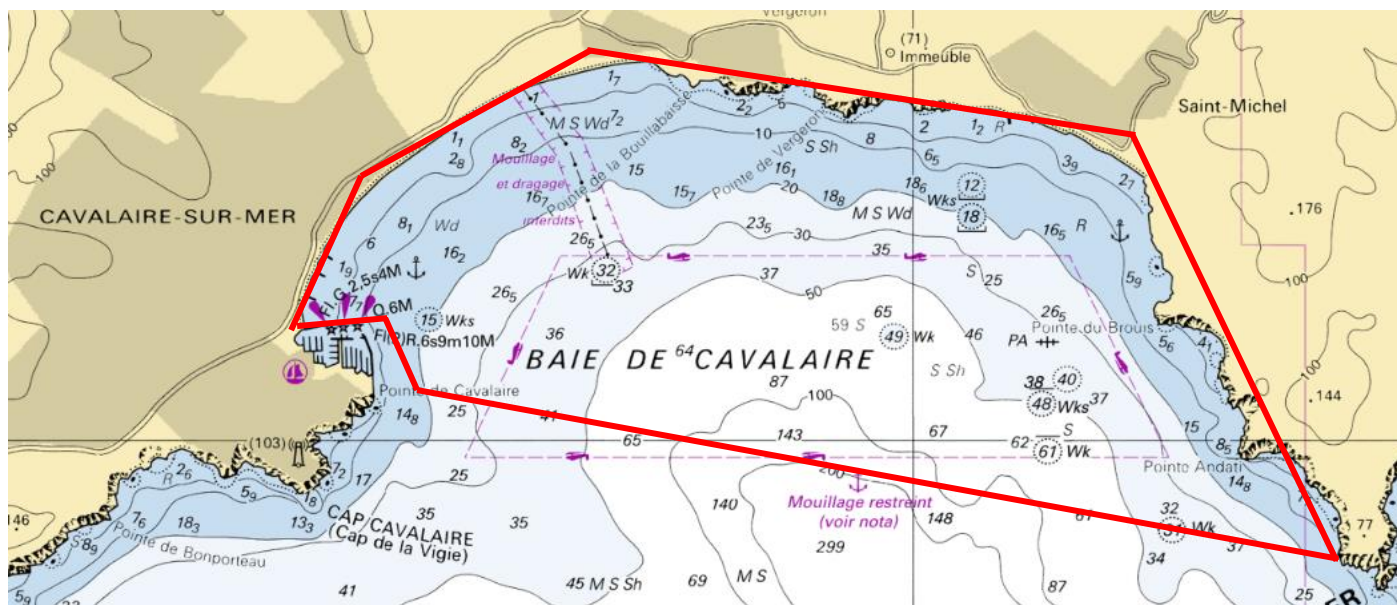
Les prix seront distribués aux 3 premiers de chaque catégorie.

L'autorité organisatrice se réserve le droit d'attribuer d'autres prix.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter le Yacht Club de Cavalaire au 04 94 64 16 58, 50, rond-point Saint Exupéry 83240 CAVALAIRE.

ANNEXE ZONE DE COURSE



ANNEXE PLAN DE CIRCULATION



ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2021-2024
translated for non-francophone competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25.1** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(* FFVoile Prescription to **RRS 64.4** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(* FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee.

A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(* FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to **RRS 76.1** (*Exclusion of boats or competitors*)

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(* FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(* FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to **RRS 88.2** (*Changes to prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(* FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: <http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf>

ANNEXE PARTENAIRES

ALIZÈS
— HOTEL —

103 promenade de la mer, Cavalaire, 83240, France

Téléphone 04 94 64 09 32

Fax 04 94 64 15 84

E-mail info@hotelalizescavalaire.com

**LA BAIE - CAMPING &
LOCATIONS**

266 Boulevard Pasteur

83240 CAVALAIRE-SUR-MER - France

+33 (0)4 94 64 08 15

